Diagnostic des différentes politiques de décentralisation et incidences sur le développement urbain de la ville de Duékoué (Ouest de la Côte d'Ivoire)

Oi Kamenan Germain KAMENAN
Oikamgermain2011@gmail.com
Gbitry Abel BOLOU
gbitry2007@yahoo.fr
Université Jean Lorougnon Guédé, (Daloa, Côte d'Ivoire)

Résumé
La matérialité et l'efficacité de la décentralisation nécessitent l'adoption de politiques qui contribuent au développement et à l'équipement des localités par les collectivités territoriales. La ville de Duékoué, chef-lieu de la commune éponyme et de la région du Guémon, bénéficie à partir de 1985, des investissements dont 20 % ont été réalisés par les collectivités territoriales. Malgré ces investissements, l'on constate que la ville de Duékoué présente encore des insuffisances au niveau de son développement urbain. La perception de ces insuffisances, illustre les effets limités de la décentralisation sur le développement de cette localité. L'objectif de cette étude est de montrer l'impact de la politique de décentralisation sur le développement urbain de Duékoué. La présente étude a fait appel à une recherche documentaire et à une enquête de terrain. La documentation concerne essentiellement des travaux scientifiques, des bilans des plans de travail annuel, des plans de programmes triennaux et ceux des stratégies de développement sur la décentralisation et son impact sur le développement local. Quant à l'enquête, elle est faite d'observation directe, des entretiens avec 2 autorités administratives et 2 représentants des collectivités territoriales et un questionnaire adressé 150 chefs de ménage. Il ressort de cette étude que les investissements territoriaux attendus de la politique de décentralisation sont en deçà des attentes des populations. Les autorités locales et nationales se renvoient mutuellement la responsabilité sans aucune action concrète. Or, ces insuffisances de la décentralisation précarisent le développement urbain de Duékoué.

Mots clés : Diagnostic, décentralisation, développement urbain, Duékoué

Diagnosis of different decentralization policies and impacts on urban development in the city of Duékoué (western Côte d'Ivoire)

Abstract
The materiality and effectiveness of decentralization require the adoption of policies which contribute to the development and equipment of localities by local authorities. The town of Duékoué, capital of the eponymous commune and the Guémon region, has benefited from investments since 1985, 20% of which were made by local authorities. Despite these investments, we see that the city of Duékoué still has shortcomings in terms of its urban development. The perception of these inadequacies illustrates the limited effects of decentralization on the development of this locality. The objective of this study is to show the impact of the decentralization policy on the urban development of Duékoué. This study used documentary research and a field survey. The documentation mainly concerns scientific work, reviews of annual work plans, three-year program plans and those of development strategies on decentralization and its impact on local development. As for the survey, it is carried out by direct observation, interviews with 2 administrative authorities and 2 representatives of local authorities and a questionnaire sent to 150 heads of household. It emerges from this study that the territorial investments expected from the decentralization policy fall short of people's expectations. Local and national authorities are passing the buck on each other without any concrete action. However, these deficiencies in decentralization precarious the urban development of Duékoué.

Kley word: Diagnosis, decentralization, urban development, Duékoué

 ISSN 1817-5589

Introduction

« Durant les deux dernières décennies, les questions de décentralisation ont suscité un engouement dans un grand nombre de pays du monde » (D. Bernard, and M. Thierry, 2008, p. 9). Cet emballement est dû au fait qu'il est né une crise de gouvernabilité des sociétés contemporaines. « Cette crise est une discordance de plus en plus ressentie par les populations entre leurs demandes et les possibilités des pouvoirs publiques d'y répondre » (M. Jean Pierre, 2007, p. 1).

« Après l'accession à leur indépendance, les pays africains ont adopté dans un premier temps des régimes se basant sur l'administration centrale pour le développement de leurs différentes régions et villes » (S. Abdel-Bais, 2023, p. 6). Cependant, la crise économique qui a sévi dans les pays africains en 1970 a favorisé la remise en question du modèle de développement où l'Etat est le principal acteur. « Cette remise en cause va conduire tout d'abord aux réformes de première génération prenant en compte les plans d'ajustements structurels. Ceux-ci marquent un premier désengagement de l'Etat vis-à-vis du secteur productif » (N. Oswald, 2023, p. 2).

En Côte d'Ivoire, pour pallier les disparités territoriales des différentes localités, l'Etat opte pour une politique d'aménagement dont les actions sont volontaristes, mais avec un seul acteur, l'Etat lui-même, de 1960 à 1980. Cette politique s'explique par le fait que l'Etat ivoirien voulait asseoir la jeune république sur des bases économiques et sociales solides afin de renforcer l'unité nationale. La pratique de cette politique a permis aux autorités de réaliser des infrastructures grâce à la concrétisation des projets de développement rural dans le nord-est et le nord-ouest, de même que deux grandes opérations intégrées de développement régional : « l'Autorité pour l'Aménagement de la Valée du Bandama (AVB) créée en juillet 1969 et l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) créée en décembre 1969 » (MINISTERE D'ETAT DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT, 2006, p. 14). Cependant, l'envie de satisfaire les populations du pays en améliorant leur bien-être et en participant à la transformation de leur niveau de vie et leur cadre de vie, l'Etat met en place la politique qui lui permet des investissements dans les différents secteurs sociaux. La diminution des ressources étatiques et des restrictions imposées par les Fonds Monétaire International (FMI) ont amené les dirigeants ivoiriens à adopter la politique de décentralisation (N. Pregnon, 2021, p. 1). Dans cette politique, l'Etat a opté pour une délégation et un transfert de pouvoir aux collectivités territoriales à partir des années 1980 (S. Moustapha, 2009, p. 2). Dès lors, cette politique implique la responsabilité des populations locales (K. N'dri, and K. Souleymane, 2023, p. 2). Désormais, la gestion de toutes les communes, les départements et les régions est à la charge des collectivités territoriales représentantes desdites populations. Toutefois, cette politique de décentralisation appliquée dans toutes les entités territoriales a plongé les villes dans une léthargie, les emmenant à accuser un retard structurel considérable de développement (K. Jean-Pierre and K. Eric, 2020, p. 3).

Duékoué, située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, n'est pas en marge de cette réalité. En effet, Duékoué est l'une des villes où est appliquée la politique de décentralisation depuis 1985 pour booster son développement (Mairie de Duékoué) par la matérialité de ses collectivités territoriales. De ce fait, la zone de Duékoué va bénéficier de tous les découpages administratifs. De la communalisation (la mairie) 1985, en passant par le département (le Conseil Général) 2001et en aboutissant à partir de 2010 par la région (le Conseil Régional), Duékoué s'est engagé dans la décentralisation. Malgré la mise en œuvre de ce processus de décentralisation, les résultats concrets en matière de développement restent peu notables.

Alors, comment comprendre qu'après 40 ans d'expérience de la politique de décentralisation, le développement territorial de Duékoué soit peu remarquable ? Cette réflexion se propose de s'en expliquer les causes. Le problème que pose ce sujet est le faible impact de la politique de décentralisation sur le développement urbain de Duékoué. L'objectif général de cette étude est de montrer l'impact de la politique de décentralisation sur le développement urbain de Duékoué. Spécifiquement, il est question d'évaluer les options politiques et les stratégies du processus de développement des 40 années de décentralisation à Duékoué, d'évaluer l'impact spatio-infrastructurel et socio-économique des 40 années de décentralisation à Duékoué et de situer les

responsabilités des résultats actuels de la décentralisation sur le développement urbain. L'hypothèse de cette étude est le retard du développement dans l'espace urbain de Duékoué est attribuable aux faibles actions des collectivités territoriales.

1- Matériels et méthodes

1.1. ZONE D'ETUDE

Le nom « Duékoué » dérive de l'originel « Douékpê » qui signifie « sur le dos de l'éléphant », en langue Wê (ethnie de l'Ouest ivoirien). Située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, la ville de Duékoué est un carrefour. Elle est limitée à l'ouest par la ville de Guiglo, au nord par celle de Bangolo, au sud par celle de Soubré et à l'est par la ville de Guessabo. Cette cité fut érigée en commune par la loi N° 85-1085 du 17 octobre 1985 portant la création de quatre-vingt-dix-huit (98) communes. Elle est le chef-lieu de Région du Guémon et aussi du département de ladite localité. Occupée par le peuple Guéré uniquement dans un passé récent, la ville de Duékoué est devenue aujourd'hui une localité où se côtoient les autochtones Guéré, tous les groupes ethniques venus des différentes régions de la Côte d'Ivoire, et les allogènes composés principalement de Burkinabé, Guinéens et Maliens. La ville de Duékoué a une superficie de 121 km², avec une population 220953 habitants. L'évolution très rapide de sa population va entraîner une consommation accélérée de son espace urbain.

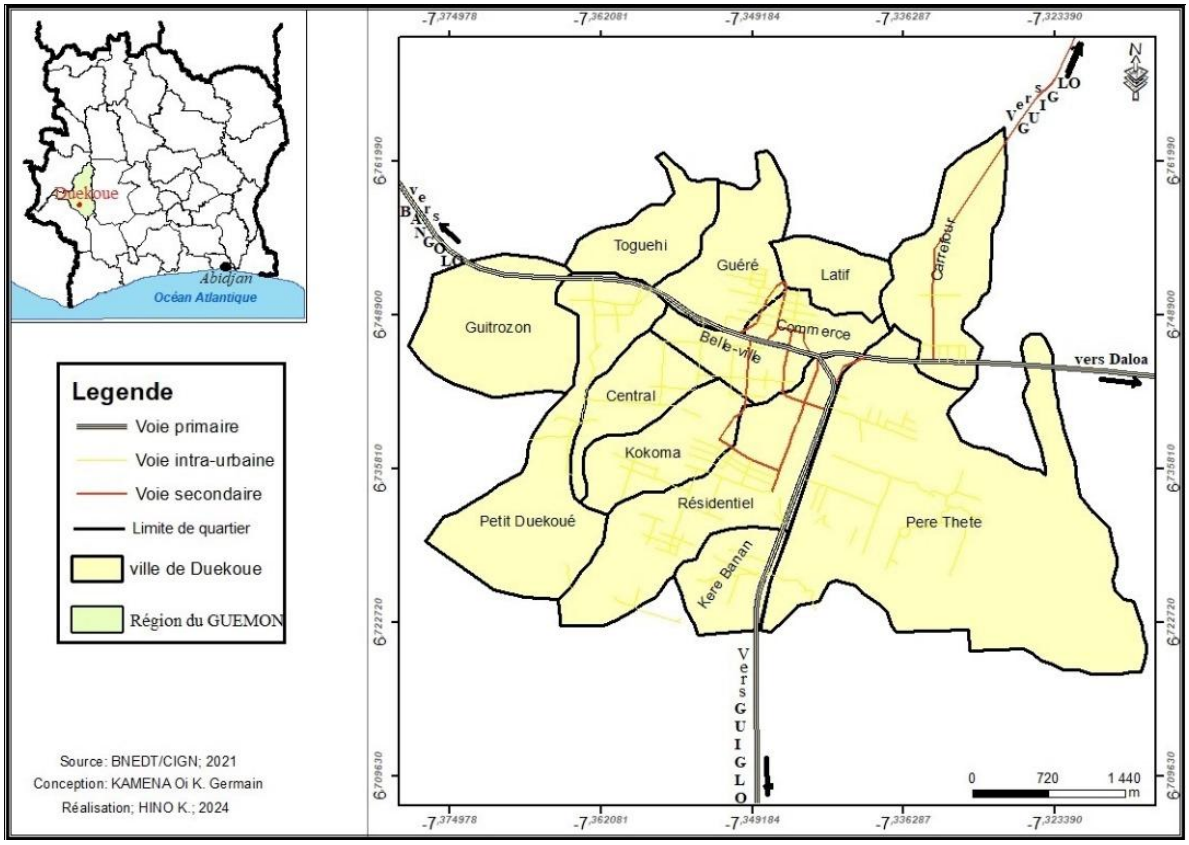

Figure 1 : Localisation de l'espace urbain de Duékoué

1.2. MATERIELS

Pour le terrain, la carte de la ville de Duékoué nous a été offerte par la direction du ministère de la Construction. Cette carte nous a permis d'identifier les différents quartiers de Duékoué. Les images ont été obtenues grâce à l'appareil photo Nikon (COOLPIX A 100), et les données démographiques sont issues du RGPH-2021.

 ISSN 1817-5589

1.3. Méthode de collectes de données

La conduite de cet exercice a nécessité le recours à la documentation et à l'enquête de terrain. La recherche documentaire a consisté à consulter des ouvrages scientifiques et généraux qui mettent en relief la politique de décentralisation en Afrique en général, et, en particulier, en Côte d'Ivoire à partir des années 1980. Ajoutée à ces documents, la loi portant organisation des collectivités territoriales. Ces ouvrages ont été consultés à l'Université Jean Lorougnon (UJLoG) de Daloa et sur Internet. Les objectifs de cette politique, les outils utilisés, les moyens engagés et son bilan ont été retenus. L'enquête de terrain, quant à elle, a permis d'observer dans l'espace urbain de Duékoué les transformations opérées grâce aux échanges avec les personnes ressources via des entretiens et un questionnaire adressé aux populations vivant dans la ville de Duékoué. Les personnes ressources sont au nombre de quatre (4). Il s'agit du préfet, du sous-préfet de Duékoué, du directeur technique adjoint de la mairie de Duékoué et un des vice-présidents du conseil régional. L'entretien avec le préfet et le sous-préfet a permis de cerner les rapports entre les autorités préfectorales et les collectivités territoriales et d'obtenir la monographie du département de Duékoué. Celui, avec le directeur technique adjoint de la mairie et le vice-président du conseil régional a aidé à comprendre comment les collectivités participent au développement urbain de Duékoué et les stratégies qu'elles mettent en place pour la recherche des ressources financières de même que la conception et la réalisation des opérations et des actions. L'investigation sur le terrain a permis d'interroger 150 personnes. La méthode utilisée est la méthode de boule de neige. Développée par Leo A. Goodman en 1961. Cette méthode fonctionne comme suit : elle commence par un tirage aléatoire de la population cible. Par la suite, l'on fait appel à la bonne volonté des individus tirés en demandant d'inclure **k** « ami(s) » dans l'échantillon en suivant le critère exigé. A savoir, un endosseur réfère à un enquêteur autre qui présente les mêmes caractéristiques et ainsi de suite. Elle a permis de découvrir l'impact de la politique de décentralisation sur le développement de la ville de Duékoué. Ajoutés à ces matériels, un appareil photo qui a contribué à la prise de vue et un bloc-notes utilisé pour des notes. Quant aux données démographiques, elles sont issues du RGPH 2021, détenues par la préfecture de Duékoué et la mairie.

2. Résultats

2.1. OPTION POLITIQUE ET STRATEGIES DU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES 40 ANNEES DE DECENTRALISATION A DUEKOUE

2.1.1 Mise en place des différentes collectivités territoriales dans la localité de Duékoué

Pour le développement du territoire de la Côte d'Ivoire, le gouvernement ivoirien a décidé d'appliquer sur l'ensemble du territoire national, la décentralisation territoriale qui consiste à diviser le territoire ivoirien à des entités autonomes. Il s'agit des communes, des conseils généraux et des conseils régionaux. La mise en place de ces collectivités territoriales a pour objectif de permettre l'amélioration du bien-être des populations, par la transformation de leur niveau de vie et de leur cadre de vie. Ce développement local issu de la décentralisation territoriale est un projet collectif et une volonté collective des acteurs locaux d'une localité donnée, d'assurer le développement du territoire tout en modifiant les conditions de vie des populations pour les rendre meilleures.

Ainsi à partir de 1980, l'Etat initie la création des collectivités territoriales en commençant par la commune. La communalisation totale du territoire ivoirien permet à toutes les populations qui vivent dans l'espace communal de bénéficier de façon équitable des fruits de la croissance économique. Pour le développement de la ville de Duékoué, la mise en place de cette structure territoriale a eu lieu en 1985 par la loi n° 85-1085 du 17 octobre 1985, de quatre-vingt-dix-huit (98) nouvelles Communes.

Au-delà de la collectivité communale, pour le développement du département, l'Etat ivoirien a procédé à la création des conseillers généraux. En effet, en plus du développement de la commune, l'Etat ivoirien crée une nouvelle entité départementale qui est le Conseil général en 2001 pour le développement des espaces ruraux, urbains et des sous-préfectures.

Pour permettre à plusieurs départements, sous-préfectures, des villes et des villages de se développer, l'Etat procède à la création d'une entité plus grande en 2011, selon le décret 2011-

263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en districts et en régions : le Conseil régional. Cette entité a pour objectif de participer au développement économique et social de la région. Une fois encore cette collectivité territoriale est mise en place à Duékoué dont le nom est le conseil régional du Guémon.

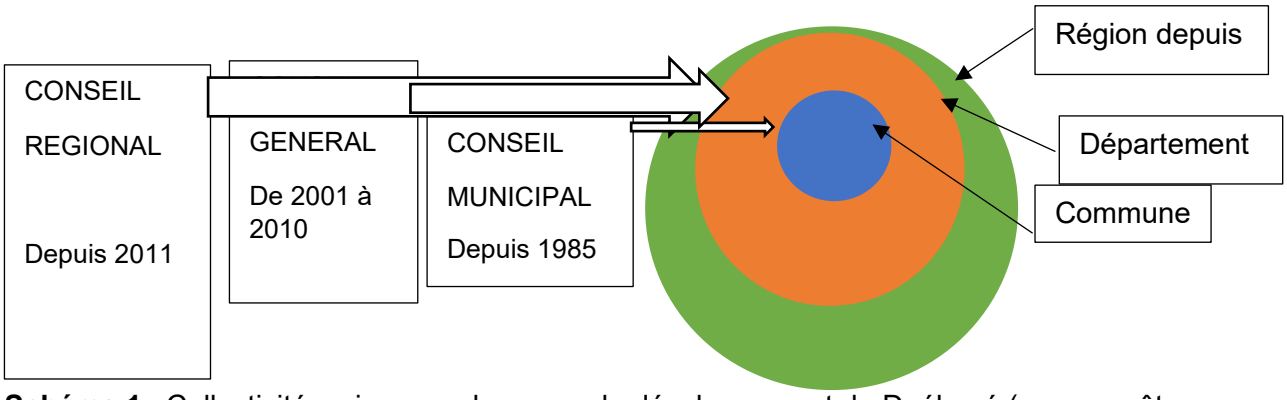

Schéma 1 : Collectivités mises en place pour le développement de Duékoué (nos enquêtes 2024)

De 1985 à 2024, la localité de Duékoué est le lieu d'installation des différentes collectivités territoriales afin que cette cité amorce son développement local au niveau régional, départemental et communal avec à leur tête des acteurs locaux. Aussi, toutes ces structures locales interviennent dans le développement urbain de Duékoué. Il faut souligner qu'en tant que collectivité, le conseil général n'existe plus. Cela suppose que celles qui sont encore présentes sont le conseil municipal et le conseil régional.

2.1.2. Ensemble des actions et des opérations dévolues aux collectivités territoriales

La loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, dans ses dispositions générales affirme que les collectivités territoriales collaborent avec l'administration centrale pour le développement économique, social, sanitaire, culturel, éducatif et scientifique des populations et l'amélioration constante de leur cadre de vie. Cette même loi confère à ces collectivités des compétences et prévoit des mesures d'accompagnement des attributions des compétences.
Pour une autonomie des collectivités territoriales et un développement harmonieux des communes et des régions, l'Etat a attribué à ces entités territoriales, des compétences au nombre de seize (16) dans plusieurs domaines (tableau I)
Tableau I : Domaines de compétences des collectivités territoriales

Collectivités territoriales	Compétences attribuées
Conseil régional pour la région	L'aménagement du territoire La planification du développement L'urbanisation et l'habitat Les voies de communications et les réseaux divers La santé, l'hygiène publique et la qualité La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles La sécurité et la protection civile L'enseignement, la recherche et la formation professionnelle et technique La sécurité et la protection civile L'action sociale, culturelle et la promotion humaine Le sport et les loisirs La promotion du développement économique et de l'emploi La promotion du tourisme La communication L'hydraulique, l'assainissement et l'électrification La promotion
Conseil municipal pour la commune	

Sources : loi N° 2003-208 du 7 juillet 2003

ISSN 1817-5589

Ce tableau I montre les domaines dans lesquels chaque entité territoriale doit agir dans sa zone. Ainsi, le conseil régional dans, l'espace régional et le conseil municipal, dans la commune. Même les départements et les villes qui dépendent de la région et de la commune ont les mêmes compétences. Le fait que les collectivités territoriales interviennent dans les mêmes domaines de compétences, est source d'énormes problèmes. En effet, pour qu'une structure puisse fonctionner et atteindre l'objectif de sa création, il faut qu'elle ait un domaine de compétence différent de ceux des autres structures existantes. Or, pour les collectivités territoriales, les domaines de compétences sont identiques avec les mêmes orientations et des espaces parfois communs.

Ainsi, dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la planification du développement, il existe des conflits de compétence entre la commune et le Conseil régional dans la mise en œuvre des plans et des programmes de développement sur les espaces communs de leur territoire. En matière d'urbanisme et d'habitat, les dispositions de transfert de compétences posent des problèmes dans son application, car elles portent des germes de conflits et créent une injustice en concédant aux régions le pouvoir d'attribution de terrains urbains dans la commune.

Par ailleurs, il n'existe pas d'établissement ou de structure de financement du développement local pouvant aider les collectivités territoriales dans le financement des projets. Aussi, ces collectivités territoriales n'ont pas accès au marché financier. D'où, les difficultés rencontrées par ces structures locales dans l'obtention du crédit avec des structures bancaires.

Au niveau des voies de communication, l'on constate l'absence de textes réglementaires portant classification des voies et répartissant la responsabilité de leur maître d'ouvrage entre les collectivités territoriales. Dans le cadre des projets de développement, l'Etat procède par moment à la réalisation de certains sur le territoire de la région ou de la commune. C'est le cas de la réhabilitation de l'hôpital régional de Duékoué où l'Etat était un acteur principal (Conseils des collectivités territoriales).

Par ailleurs la loi N° 2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisations des collectivités accorde à ces structures locales des attributions qui pourraient les emmener à adopter une politique adéquate pour un développement harmonieux des différentes localités du pays.

2.1.3 Méthodes adoptées par les collectivités territoriales de Duékoué dans le cadre de la mise en pratique des compétences

Pour éviter les conflits de compétence dans l'espace urbain de Duékoué, les collectivités territoriales de Duékoué travaillent en synergie. Pour l'aménagement du territoire et la planification de la ville, chaque entité joue sa partition. Les plus grands projets d'aménagement et de planification sont dévolus au conseil régional, mais le projet comme le lotissement est à la charge de la commune. Ainsi donc, le conseil municipal de Duékoué, en collaboration avec le ministère de la construction, procède au lotissement. 95 % des personnes enquêtées affirment que la marie est en charge des lotissements des terrains urbains. Cependant, les 5 % restants déclarent qu'en dehors de la mairie d'autres acteurs comme les propriétaires terriens y interviennent. Cette assertion a été confirmée par le directeur technique adjoint de la mairie de Duékoué, mais il ajoute que tous ces lotissements sont vérifiés par cette structure de la mairie avant la délivrance d'un permis de construire.

Pour les projets concernant les infrastructures, le conseil régional s'occupe de la création des voies urbaines et de leur bitumage, par contre le conseil municipal intervient dans l'entretien des voies non bitumées. En éducation, si le conseil régional a en charge la construction des collèges et lycées, la mairie quant à elle participe à la réalisation des établissements primaires.

En ce qui concerne les projets du programme triennal, après leur validation au sein des deux collectivités territoriales, ils sont soumis à l'approbation de la direction de la décentralisation et du ministère de tutelle qui apportent des amendements. Dès leur prise en compte, le ministère valide ce programme triennal avec le budget y afférent. Pour le programme triennal de 2024 à 2026 de la commune de Duékoué, une grande part est réservée à l'espace urbain (tableau II).

Tableau II : Programme triennal de la mairie de Duékoué

Projets urbains du programme triennal de 2024 à 2026	Montants des projets
Construction de 5 infirmeries dans 5 groupes scolaires	10 000 000 f
Réhabilitation du marché de carrefour	5 000 000 f
Construction d'un marché au quartier Résidentiel 1	55 000 000 f
Création d'une voie routière dans le quartier Père Thète de 60 km	75 000 000 f
Construction d'un abattoir municipal	81 000 000 f
Construction d'un orphelinat pour la commune de Duékoué	60 000 000 f
Construction d'un institut	45 000 000 f
Réhabilitation de la maternité du quartier Résidentiel	35 000 000 f
Réhabilitation de l'armature et des violons du deuxième commissariat	10 510 000 f
Total	376 510 000 f

Source : la Marie de Duékoué

Tous ces projets urbains d'un montant global de trois cent soixante-seize millions cinq cent dix mille francs (376 510 000 f) inscrits dans ce tableau II, sont financés par la subvention étatique à hauteur de cent quatre-vingt-seize millions cinq cent dix mille francs (196 510 000 f) et le reste cent quatre-vingts millions (180 000 000 f) est à la charge de la mairie.

Pour le conseil régional, les projets à réaliser sont énormes. Il s'agit de la création des voies urbaines dans les différents quartiers, leur bitumage, la construction d'un deuxième lycée pour la ville de Duékoué et l'acquisition de matériels pour la stabilité de l'électricité dans la ville de Duékoué. Ces projets, très couteux, dont le montant avoisine des centaines de millions, sont en grande partie financés par l'Etat (le conseil régional de Duékoué).

Pour la réalisation des projets dans l'espace urbain de Duékoué, les collectivités territoriales entrent en partenariat avec certaines structures privées. Le but de ce partenariat est la planification, le financement et la mise en œuvre des projets à caractère public. En ce qui concerne les infrastructures, les structures territoriales font un appel d'offres aux structures privées pour leur réalisation (la mairie de Duékoué). C'est le cas du reprofilage des voies des différents quartiers de la ville de Duékoué (photo 1).

Photo 1 : Voie non bitumée dans le quartier Résidentiel : nos enquêtes 2024

ISSN 1817-5589

Cette photo 1 montre une voie du quartier Résidentiel qui a connu un reprofilage. Cette route est l'une des nombreuses voies non bitumées dans les quartiers de Duékoué. Pour son reprofilage, la mairie a fait appel à plusieurs entreprises prisées d'entretien de voies. Elle n'a pu retenir que celle qui a accepté les conditions de travail de cette collectivité territoriale. Il s'agit de l'entreprise DIABATE. 80 % des populations interrogées affirment que l'entretien du réseau routier de leur quartier est fait par des entreprises privées choisies par la mairie. Cependant, les 20 % issus des quartiers Belleville, Guéré et Latif déclarent que les voies au sein de leur quartier n'ont jamais connu de réhabilitation.
Malgré cette bonne organisation sur certains projets, il nait quelquefois des conflits de compétences entre les deux collectivités territoriales.

Quant au Conseil général qui a été à la tête du département de 2001 à 2010, il n'a pas pu contribuer au développement de la ville de Duékoué. En effet, à la suite d'une élection départementale calamiteuse suivie de contestation, le président élu du Conseil général et ses conseillers avaient du mal à adopter une politique de développement pour la ville de Duékoué (conseil régional de Duékoué). Ajouté à cette situation la crise politico-militaire de 2002 à 2010 en Côte d'Ivoire où la zone Duékoué a été la plus touchée. En effet, la situation sécuritaire à Duékoué au cours de cette période était précaire. Elle a été illustrée par l'attaque de deux quartiers de Duékoué : Guitrozon et Petit Duékoué (Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humain, 2024). Selon cette même structure des droits de l'homme, cette attaque a entraîné de nombreux morts, des viols et de nombreuses destructions de biens. Cette situation d'instabilité sécuritaire empêchait les collectivités territoriales d'asseoir une politique de développement efficace (Conseil régional de Duékoué).

2.2. INCIDENCES SPATIO-INFRASTRUCTURELLE ET SOCIO-ECONOMIQUE APRES QUARANTE ANNEES D'EXPERIENCE DE DECENTRALISATION A DUEKOUE

2.2.1. Développement spatial rapide et un manque criard d'infrastructures

Située dans la zone forestière de l'ouest, la ville de Duékoué, jusqu'en 2000, était constituée de quelques quartiers comme Toguéi, Commerce, Central et Belleville, une très petite partie des quartiers Père-Thete et Résidentiel. Mais, à partir de l'année 2002, cette cité a connu une mutation spatiale considérable due à l'installation d'une population devenue de plus en plus nombreuse. Aujourd'hui, les villages tels que Petit Duékoué, Carrefour et Guitrozon sont phagocytés par la ville. Par conséquent, ils deviennent des quartiers. Cette évolution échappe au contrôle de l'administration locale. En effet, certains acteurs comme les propriétaires terriens s'invitent dans l'urbanisation dont la mairie en collaboration et la direction du ministère de la construction doivent réaliser. Pour cette raison, cette collectivité ne maîtrise pas l'évolution de la ville de Duékoué et donc ne détient pas le plan réel de cette cité. De ce fait, elle a des difficultés dans la gestion de la planification.

Au niveau des infrastructures, les collectivités territoriales réalisent les projets selon les fonds qu'elles ont à leur disposition. C'est le cas de la mairie qui a procédé durant le mandat 1998-2023 à la construction d'un bâtiment de l'école primaire publique Résidentiel 3 au quartier Résidentiel (photo 2).

Photo 2 : Bâtiment de l'EPP Résidentiel 3 construit par la mairie (nos enquêtes 2024)

Cette photo 2 met en relief ce bâtiment flambant appartenant à l'EPP Résidentiel 3 situé dans le quartier Résidentiel a été offert à cet établissement par la mairie. En effet, constatant que le nombre d'élèves est devenu très important dans les salles de classe où chaque banc est occupé par 4 ou 5 enfants, la municipalité a construit ce bâtiment pour cette école. Cependant, toujours dans la même école, un autre bâtiment est encore construit en matériaux de récupération.

Photo 3 : Bâtiment en matériaux de récupération de l'EPP Résidentiel 3 (nos enquêtes, 2024)

Cette photo 3 montre un bâtiment construit en matériaux de récupération est le second de l'EPP Résidentiel 3. Cela dénote que dans la ville de Duékoué, existent encore de telles infrastructures dans les écoles.

Au niveau secondaire, aucun projet de construction de collège ou de lycée public dans l'espace urbain de Duékoué initié par le conseil régional. Or, le nombre d'élèves au niveau secondaire est devenu très important. Le seul lycée public de la ville date de près de 40 ans avec seulement 4929 élèves pour l'année scolaire 2023-2024 (DRENA DUÉKOUÉ) pour tous les niveaux confondus. L'absence des établissements secondaires publics fait la part belle aux collèges privés

 ISSN 1817-5589

qui foisonnent chaque année scolaire. Pour l'année scolaire 2023-2024, l'on dénombre sept (7) établissements secondaires dans l'espace urbain avec des centaines d'élèves (DRENA DUÉKOUÉ). Dès lors, il est impératif de dire que dans cette ville devenue très vaste, les infrastructures scolaires et sanitaires publiques sont insuffisantes (figure 2).

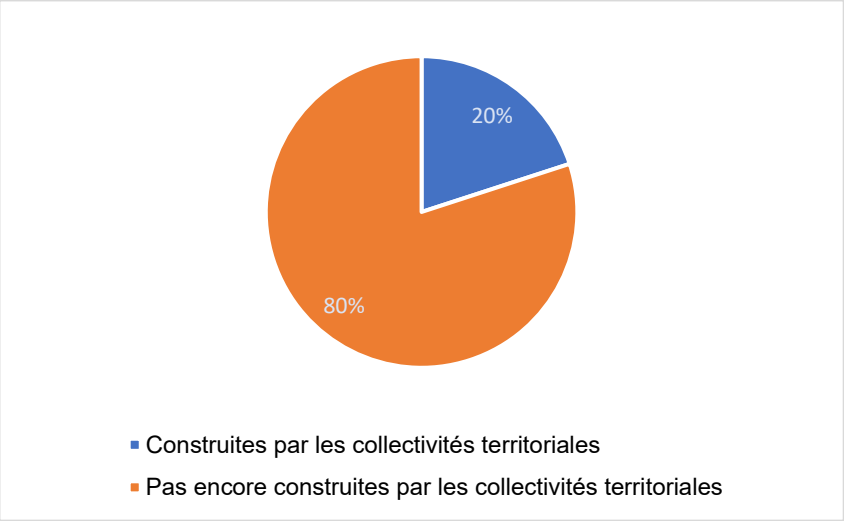

Figure 2 : Pourcentage des infrastructures réalisées ou non (nos enquêtes 2024)

Cette figure 1 montre les taux des infrastructures réalisées par les structures locales de Duékoué. Seulement les 20 % des infrastructures ont été réalisés. Quant au 80 % qui restent, elles sont toujours reconduites dans le programme quinquennal au début de chaque mandat, selon le directeur technique de la mairie et le quatrième vice-président du Conseil régional du Guemon.

Cette situation est due au fait que les projets initiés par ces collectivités territoriales sont soumis à l'approbation et à la validation de l'administration centrale qui donne les orientations en matière de réalisation d'infrastructures, selon ses prérogatives et les fonds disponibles. Ce déficit d'infrastructures a été évoqué par 90 % des personnes interrogées. Elles affirment aussi que la majorité des bâtiments des établissements au niveau du primaire a été construite par le COGES, grâce aux fonds cotisés par les parents d'élèves dans un passé récent, ou par l'Etat.

Au niveau de la santé, l'hôpital général et la PMI ont été construits par l'Etat, tandis que la maternité du quartier Résidentiel et le dispensaire du quartier Carrefour ont été réalisés par la mairie. Les autres quartiers, aussi grands qu'ils soient, sont sans aucune structure sanitaire. Cette situation fait la part belle aux cliniques bien équipées, mais couteuses pour les populations qui vivent dans la précarité. Même le centre urbain de Carrefour ne répond plus aux normes d'un dispensaire urbain (photo 4).

Photo 4 : Centre santé urbain de Carrefour, un quartier de Duékoué (nos enquêtes, 2024)

Cette photo 3 illustre ce centre de santé urbain de carrefour, dont la clôture est en construction par la mairie, a en son sein des infirmiers dévoués pour le travail selon 5 % des personnes enquêtées, habitantes du quartier. Cependant, le matériel comme les lits pour les hospitalisations n'existent presque pas (la prise des photos d'illustration nous a été interdite par le chef du centre). Ajoutée à ce déficit de lits, l'absence d'une ambulance d'évacuation. Cela est un souci énorme pour les gestionnaires de ce centre, car, si un cas grave se présente où il faut absolument une évacuation, ce sont les ambulances de l'hôpital régional de Duékoué qui sont sollicitées.
Concernant les infrastructures routières, selon 75 % des personnes enquêtées, il en existe peu au sein des quartiers et non bitumées. Cela est un danger pour les populations qui sont exposées aux maladies à cause de la poussière pendant la saison sèche.

2.3.2. Collectivités territoriales chevilles ouvrières de la cohésion sociale

Pendant la crise politico-militaire qui a duré de 2002 à 2011 en Côte d'Ivoire, en dehors des allogènes, les différentes communautés Wê (autochtones), Akan et Malinké (allochtones) de Duékoué vivaient dans la méfiance. Ces habitants avaient du mal à cohabiter. La preuve, la création d'un marché que fréquentaient seulement les Wê au quartier Commerce et pour les allochtones (Malinké et Akan) au quartier Résidentiel.
Après cette crise, précisément durant l'année 2011, les autorités des collectivités locales, avec l'aide du corps préfectoral et des chefs coutumiers, ont initié des rencontres à la mairie et même dans les différents quartiers pour entretenir et sensibiliser les différentes communautés sur l'importance de la cohésion sociale, gage de tout développement dans une localité (schéma 2).

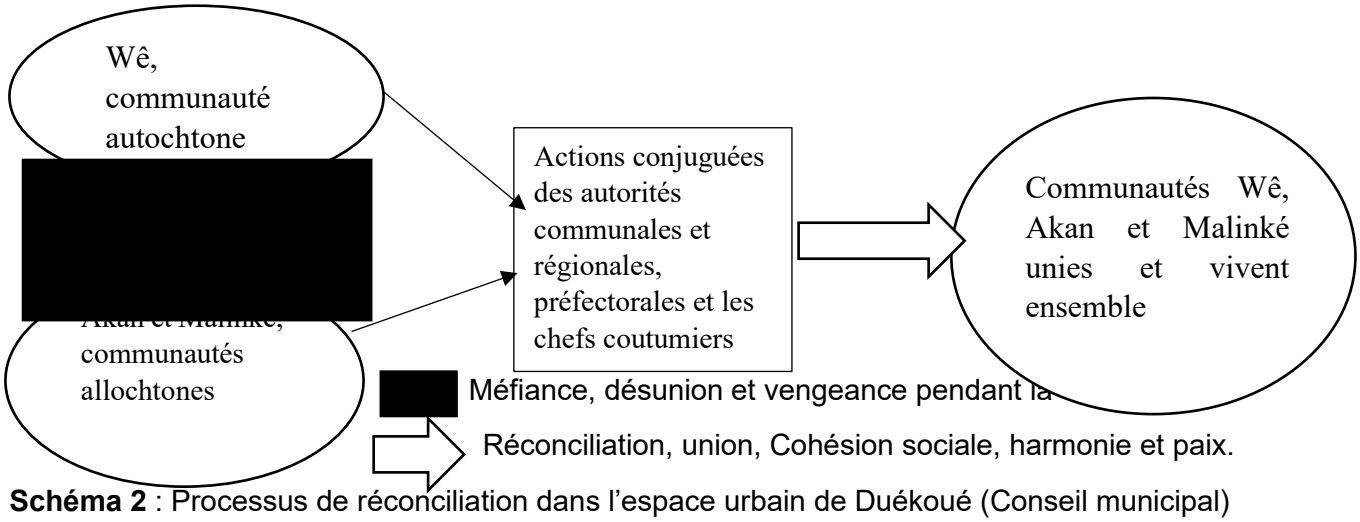

Schéma 2 : Processus de réconciliation dans l'espace urbain de Duékoué (Conseil municipal)

Ce schéma 2 illustre la distance qui existait entre les communautés autochtones Wê et allochtones akan et malinké. Elles vivaient dans la méfiance, la désunion et la vengeance. Grâce aux actions du conseil régional et de la mairie, la ville de Duékoué a retrouvé ces populations réconciliées, unies et vivant dans une cohésion sociale harmonieuse comme avant la crise. Selon le directeur technique adjoint de la mairie, l'on assiste désormais à des mariages Wê-Malinké, Wê-Akan, Akan-Malinké. 10 % des mariages au sein de la mairie, sont issus de l'union de deux (2) personnes de communautés différentes (mairie de Duékoué).

Pour maintenir cette cohésion, le conseil régional et le conseil municipal ont mis en place dans les différents quartiers des comités d'éveil. Ceux-ci ont pour rôle de régler les petits différends entre les communautés pour éviter que des conflits, dont les conséquences seront néfastes pour le développement urbain de Duékoué. Aussi, pour renforcer la confiance entre les communautés, les collectivités territoriales apportent leurs aides financières à des groupements (association des femmes entreprenantes de Duékoué et association des commerçantes) qui regorgent les femmes de toutes les communautés. Les 150 personnes enquêtées, soit 100 %, affirment que la mairie et le conseil régional jouent un rôle très important dans le maintien de la cohésion sociale dans l'espace urbain de Duékoué.

 ISSN 1817-5589

Pour aller plus loin, les maires de Duékoué, dès leur prise de fonction, constituent un conseil municipal dont font partie non seulement des personnalités représentant les populations des quartiers, mais aussi des personnes issues des différentes communautés qui étaient sur leur liste de campagne (mairie de Duékoué). Celles-ci, avec les comités de veille, œuvrent chaque jour pour le maintien de la paix et la confiance entre les communautés. Même s'il y a des problèmes qui naissent entre elles, il faut savoir que cela ne conduit pas à des conflits ouverts entre les communautés.

2.3.3. Difficultés financières et situation sécuritaire dans l'espace urbain de Duékoué

L'objectif de la décentralisation est la prise en compte des aspirations des populations, surtout au niveau social. Ainsi, à Duékoué, la politique sociale adoptée par les collectivités territoriales est l'aide financière à la jeunesse, aux femmes, aux personnes âgées et aux personnes avec un handicap.

Cependant, compte tenu des difficultés financières, le conseil régional et le conseil municipal sont limités dans leurs actions. En effet, pour son bon fonctionnement et pour la réalisation de ses actions, de ses opérations et des projets communautaires, les structures locales ont besoin des moyens financiers. Or, les fonds encaissés par ces collectivités locales, en dehors des taxes communales et régionales, sont versés dans un compte de l'Etat au trésor. Par conséquent, toutes initiatives prises au plan financier sont cadrées par l'Etat. De ce fait, le financement des actions, des opérations et des projets a besoin de l'accord de l'Etat. Cela suppose que les collectivités territoriales sont des structures locales dépendantes au niveau des finances de l'Etat. Pour l'année 2023, sur 162 jeunes inscrits au niveau de la mairie pour le permis de conduire, seuls 82 ont vu leur projet financé. Concernant, les groupements 10 ont été financés et l'aide financière accordée à seulement 20 personnes âgées. Déçus de ces actions menées par cette structure locale, 90 % des enquêtés se sont exprimés en ces termes : ce qui est regrettable, c'est que l'aide financière octroyée par la mairie pour le financement des projets des jeunes de même que l'aide financière apportée aux groupements, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ne touchent qu'une minorité.

Pour le maintien de la sécurité, seule la mairie qui dispose d'une police travaille en collaboration avec les forces régaliennes (la police et la gendarmerie). La police municipale exécute les tâches qui relèvent de la compétence du maire en matière de la sécurité, de la tranquillité, de la prévention, de la salubrité publique et de la surveillance de la circulation routière surtout au niveau des différentes intersections des voies publiques. En outre, la municipalité se soucie de la sécurité des populations urbaines. Pour cette raison, elle a financé à fonds propres la construction du commissariat d'un quartier et a un projet de réhabilitation de l'armature et des violons du deuxième commissariat de police. Malgré ces actions, la sécurité n'est pas totale. Elle n'existe presque pas dans certains quartiers de Duékoué selon certains de nos enquêtés (figure 3).

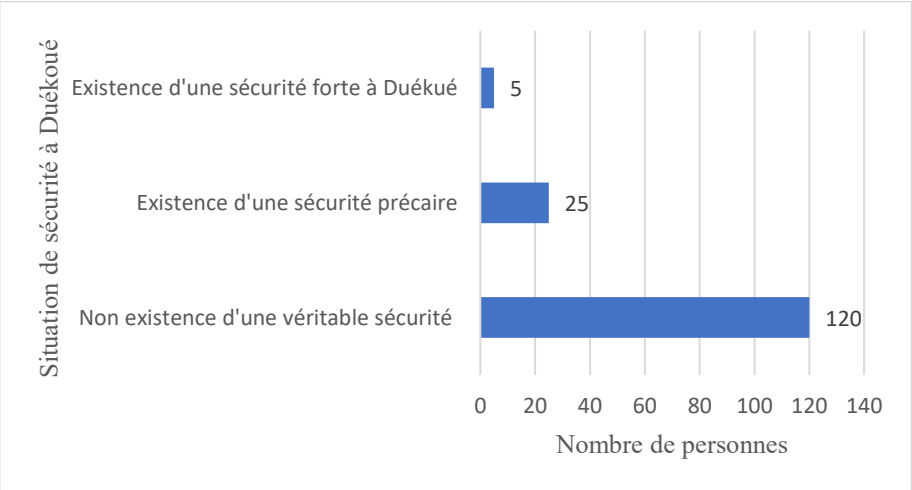

Figure 31 : Situation sécuritaire dans l'espace urbain de Duékoué (enquêtes 2024)

Cette figure illustre la situation de sé curité à Duékoué. Parmi les enquêtés, cinq personnes estiment que le taux d'insécurité dans l'espace urbain de Duékoué est presque nul, grâce à la présence des forces régaliennes et de la police municipale qui assurent la sécurité d'une population qui a vécu dans une insécurité totale pendant et après la crise politico-militaire de 2002 à 2010.
Par contre 25 enquêtés déclarent que la sécurité dans l'espace urbain de Duékoué est précaire en dépit de la présence des forces de l'ordre. Pour ces enquêtés, Duékoué est une ville qui vit au rythme de la production agricole. Dès que la récolte et la vente du cacao commencent, les vols à mains armées et les agressions physiques refont surface. Au cours de cette période, la population urbaine vit dans un émoi total.
Quant aux 120 personnes, elles déclarent que la ville de Duékoué n'est pas en sécurité, car, chaque mois, des agressions, des vols d'engins à deux roues et des vols à mains armées sont signalés dans l'espace urbain de Duékoué particulièrement dans leur quartier.
Selon le directeur technique adjoint de la mairie, l'insécurité est aussi due à l'incivisme qui se manifeste par le non-respect de code de la route par les usagers malgré la présence des feux tricolores installés grâce à la mairie. Cet acte d'incivisme est à la base de plusieurs accidents provoqués par les conducteurs d'engins à deux roues, qui sont souvent mortels.

2.3. SITUATION DE RESPONSABILITE DES RESULTATS ACTUELS DE LA DECENTRALISATION APRES QUARANTE ANS D'EXPERIENCE

2.3.1. Responsabilité qui incombe à l'Etat dans le processus de décentralisation

En créant les collectivités territoriales, l'Etat s'est fait substituer par les autorités locales auprès des populations. C'est pourquoi il leur a transféré et leur a attribué des compétences leur permettant d'être autonomes dans leurs gestions, tout en mettant à leur disposition des moyens financiers, matériels et humains. Cependant, elles sont soumises au contrôle de l'administration centrale. Pour que ces entités territoriales soient efficaces et autonomes, l'Etat les a créées à partir d'une loi. Toutefois, dans la pratique, le fonctionnement de ces collectivités et l'accomplissement de leurs missions ne sont pas conformes à la loi portant leur création.
Les projets inscrits dans les programmes triennal et quinquennal ne sont pas tous pris en compte par l'Etat de même que des moyens convenables pouvant permettre aux collectivités territoriales de faire face aux charges de leurs missions. Aussi, les moyens financiers attendus par ces collectivités territoriales sont insuffisants.

L'État, dans un souci de permettre à la population de bénéficier effectivement des projets financés, donne aux autorités administratives, le pouvoir de suivre les projets depuis leur conception jusqu'à leur finition. Or, cela n'a toujours pas été le cas dans l'espace urbain de Duékoué. Certains projets réalisés ne sont pas soumis à l'approbation de ces autorités représentant le ministère de l'Intérieur. Elles ne sont sollicitées que quand les projets sont déjà réalisés (la sous-préfecture de Duékoué). C'est le cas du bâtiment qui a été construit pour l'EPP Résidentiel 3, les autorités administratives n'ont été sollicitées que pour la remise des clés au directeur et au COGES de l'école.

Concernant le transport, les dispositions sur le transfert des compétences qui permettent aux collectivités territoriales d'exercer des activités et percevoir des redevances ne sont pas correctement appliquées. Au contraire, cette mission est dévolue à l'Agence de Transport Urbain (AGETU) (maire de Duékoué).

Dans ce développement local, les populations administrées doivent participer à la prise des décisions. Cependant, une partie de la population enquêtée affirme ne pas se sentir suffisamment impliquée dans les affaires des collectivités territoriales (figure 4).

ISSN 1817-5589

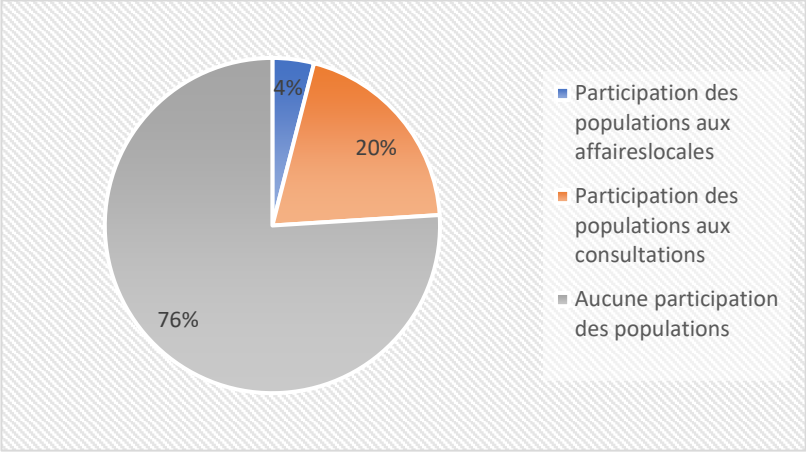

Figure 4 : Avis des populations sur leur participation (nos enquêtes 2024)

Cette figure 4 nous illustre l'avis des personnes interrogées. Les 4 % des enquêtés qui sont dans les conseils des deux entités locales estiment que les populations sont associées au développement de l'espace urbain de Duékoué. Pour eux, le fait que les populations à partir des élections confient le développement de Duékoué à des autorités locales, elles participent de manière indirecte aux affaires locales.

20 % des enquêtés, opérateurs économiques, partenaires des collectivités territoriales, affirment qu'à partir de leur personne, les populations sont consultées et participent même aux sections de ces structures locales. Mais, ce qu'ils déplorent, c'est le fait que leurs avis n'ont jamais été pris en compte. Ils estiment qu'aucun texte n'oblige les autorités locales à accorder de l'importance à leur point de vue sur le développement de l'espace urbain.

76 % des enquêtés déclarent que les autorités des collectivités locales à Duékoué par leurs programmes très alléchants arrivent à convaincre les populations pour leur élection. Cependant, après avoir été élus, ils n'ont plus rien à voir avec ces populations. Ils ne reviennent les voir que pendant les élections. Les populations ne sont ni consultées ni invitées pendant les sessions.

2.3.2. Responsabilité afférente aux autorités des collectivités territoriales après 40 années d'expérience

Les collectivités territoriales sont des structures dont les missions principales sont le développement de la région, de la commune et l'amélioration des conditions de vie des populations. Cependant, dans la pratique, le fonctionnement de ces entités territoriales et l'agissement des autorités qui les dirigent, ne permettent pas le développement de la ville et ne répondent pas aux aspirations des populations.

Pour le développement urbain harmonieux de Duékoué, il faut un consensus. Tous les responsables intervenant au sein des collectivités déclarent que les autorités locales travaillent en synergie. Or, depuis près de quarante ans que les collectivités existent, aucune rencontre collégiale n'a jamais été organisée pour que les différents conseillers régionaux, généraux (2001 à 2010) et municipaux puissent discuter des projets de développement de l'espace urbain de Duékoué (Conseil municipal et Conseil régional de Duékoué). Alors, chaque entité élabore son programme et son plan sans tenir compte des compétences de l'autre. Cette attitude est à la base des conflits de compétences.

Aussi, certaines autorités locales gèrent les fonds à leur disposition avec un groupe que certains enquêtés appellent un club d'ami. C'est le cas du conseil général qui de 2001 à 2010 n'a pas pu réaliser de projets de développement. Cette gestion du conseil général a été dénoncée par les 100 % des personnes enquêtées.

Pour la promotion des emplois et de l'économie, les collectivités territoriales ont la lourde responsabilité de faire développer les activités économiques et créer des emplois stables pour réduire le chômage dans l'espace urbain de Duékoué. Alors que la majorité des emplois créés par les collectivités territoriales est éphémère (figure 5)

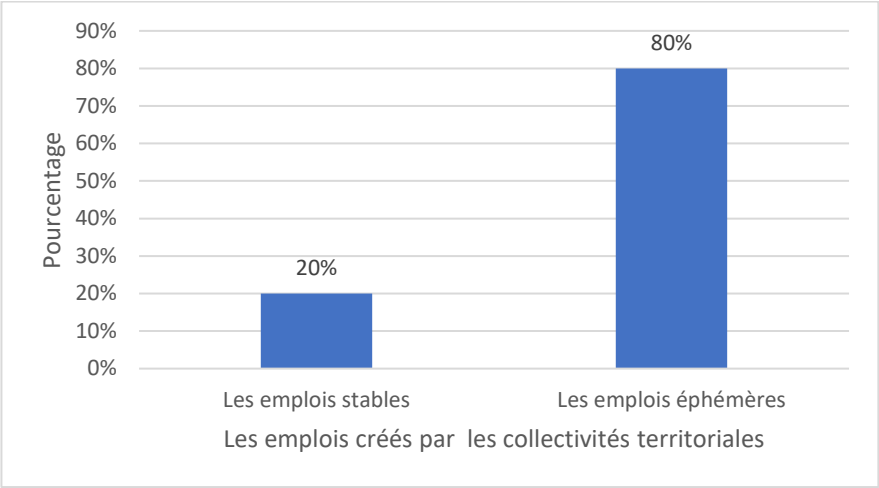

Figure 5 : pourcentage des emplois stables et éphémères créés (Conseil municipal)

Cette figure 4 présente la proportion des emplois stables et des emplois éphémères. En effet, voulant que la population active soit autonome, les collectivités créent des emplois selon 60 % des enquêtés. Malheureusement les emplois stables comme le balayage des voies publiques, la police municipale et la collection des taxes représentent 20 %. Alors que les emplois éphémères tels que le nettoyage des canaux bouchés et le ramassage des déchets ont un pourcentage de 80 % (Conseil municipal lors des entretiens). Ainsi, de nombreux jeunes de la ville de Duékoué se retrouvent sans emploi.

2.3.3. Responsabilité des populations dans la politique de décentralisation durant environ 40 ans d'expérience

Dans le processus de la décentralisation, les populations jouent un rôle crucial dans la mesure où la réussite de la politique de décentralisation dépend de l'engagement et l'implication des populations. De ce fait, ces populations ont une très grande part de responsabilité.
Celle-ci commence par des élections. En effet, pour avoir des autorités compétentes qui doivent diriger les collectivités et mener des actions et des opérations contribuant au développement de l'espace urbain de Duékoué, à partir de leur programme de campagne, ces populations font le choix qu'elles considèrent bon. Cependant, après les élections de ces personnes, les paroles dites lors des campagnes ne sont plus respectées. Pire, ces autorités ne font leurs apparitions dans la ville de Duékoué que lors des évènements politiques ou des campagnes pour un autre mandat. Ainsi donc, le développement de l'espace urbain de Duékoué est mis en veilleuse selon les 150 personnes interrogées.

Aussi, les populations doivent respecter les lois et les collectivités instituées dans le cadre de la décentralisation. Cela suppose, le respect des résultats des élections et la reconnaissance des gouvernements locaux dans leur localité. Or, à Duékoué, plusieurs fois, les élections municipales et régionales ont été reprises à cause du refus de l'acceptation des résultats de certains candidats ou des urnes détruites après des élections par des inconnus (conseil régional et conseil municipal).

Par ailleurs, les populations doivent, grâce à l'existence de la décentralisation, participer à la résolution des problèmes qui les minent. Ce sont la pauvreté, le manque d'emploi et l'amélioration de leurs conditions de vie. Alors que dans la localité de Duékoué, ces initiatives sont prises par un nombre restreint de personnes issues des populations. La majorité ne s'intéresse pas aux activités de développement permettant d'améliorer les conditions de vie des membres de la communauté urbaine, mais veut plutôt des fonds pour subvenir aux besoins des membres de leur famille, selon les autorités locales (figure 6).

ISSN 1817-5589

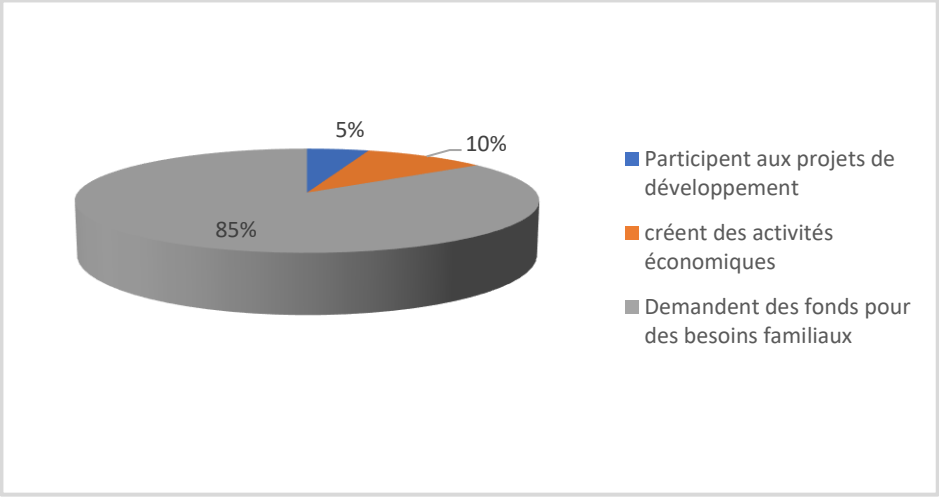

Figure 6 : Attitudes des populations (nos enquêtes 2024)

Cette figure 6 illustre les attitudes des populations de Duékoué dans le cadre du processus de décentralisation. Dans cette localité, 5 % de la population enquêtée pensent que leur participation dans le processus de décentralisation est primordiale, entreprennent des actions pour permettre la réalisation des projets de développement. De même, dans le cadre de la mobilisation des fonds pour les collectivités, ces personnes sensibilisent les commerçants à s'acquitter de leurs taxes. Quant aux 10 % de ces populations, elles viennent au sein de ces collectivités pour obtenir une aide financière pour entreprendre des activités économiques afin de participer au développement économique de l'espace urbain de Duékoué. Par contre les 85 % des enquêtées estiment que les collectivités territoriales sont dirigées par leurs amis ou des personnes issues de leur parti politique. Pour cette raison, ils viennent pour que les autorités leur octroient des fonds pour régler les problèmes personnels et familiaux.

Tous ces comportements des autorités de l'administration centrale, des autorités locales et des populations durant ces 40 années de décentralisation, empêchent un développement harmonieux de la ville de Duékoué, de même que l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté.

3. Discussion

La décentralisation est un système de transfert des compétences et des attributions de l'Etat central vers les structures locales, leur permettant ainsi d'être maîtres de leur développement (I. Ouédraogo, 2022, p. 6). Ainsi, la politique issue de la décentralisation est un outil de développement local. De ce fait, celle-ci contribue au renforcement de la démocratie et à la participation de la population dans la gestion des affaires locales (G. Bara, 2015, p. 8). En effet, les seules autorités qui ont la capacité d'identifier les besoins des populations et trouver des solutions idoines sont celles des collectivités territoriales, car elles leur sont proches et vivent leurs réalités.
Abondant dans le même sens, J. Grégoire (2011, p. 2) affirme que les collectivités locales jouent un rôle administratif proche de la population. Elles participent à la construction, à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures économiques et sociales. Dès lors, la politique de décentralisation adoptée dans l'espace urbain de Duékoué permet la mise en place des projets et la réalisation des infrastructures qui participent au développement et au bien-être des populations locales. Cela démontre que la décentralisation et le développement local sont tous deux importants dans la production du bien public au niveau local (M. Pierre Yves, 2005, p. 5). Depuis l'instauration de la politique de décentralisation dans les années 1985, les projets emmenant au développement dans l'espace urbain de Duékoué, sont ceux initiés par le maire et les conseillers municipaux. Ces projets sont ceux qui aboutissent par la réalisation des infrastructures publiques, sanitaires et éducatives. Cela dénote que l'applicabilité de la politique de décentralisation dans la ville de Duékoué est à la base de l'amélioration des conditions de vie des populations locales par la

présence des infrastructures réalisées. Dès lors, l'on peut signifier que la décentralisation est un projet politique dont son accomplissement permet le développement local.
Par ailleurs, l'importance de la décentralisation se trouve aussi dans la recherche de la paix. A ce titre, dans les pays où les menaces des conflits ethniques et les mouvements séparatistes sont observables, la décentralisation permettrait l'atténuation des tensions en autorisant une politique de l'autonomie locale (C. Emilie and G. Grégoire Rota, 2014, p. 3). Cette fonction de la politique de la décentralisation est vécue par les populations vivant dans l'espace urbain de Duékoué. En effet, après la crise politico-militaire qui a secoué la Côte d'Ivoire où la zone de Duékoué a été véritablement touchée de 2002 à 2011, les collectivités territoriales locales (la mairie et le conseil régional) ont mis en place dans l'espace urbain des organisations de lutter contre les conflits interethniques et mettre en place des stratégies qui permettent le maintien de la cohésion sociale et de la paix.

Aussi, la décentralisation est un canal pour les populations de participer au développement de leur propre localité. A cet effet, pour que la participation citoyenne soit effective, des organisations sont implantées.

Selon K. Umar (2010, p. 8), « par la décentralisation, des systèmes sont mis en place afin de promouvoir la participation et la représentation de la population. Ces systèmes englobent une mobilisation communautaire et des ressources, une représentation participative, des élections locales et une responsabilisation des populations à la gouvernance locale ». Ainsi donc, pour permettre une décentralisation qui contribue à un développement harmonieux de l'espace urbain de Duékoué, la participation des populations dans la gouvernance locale est effective par le choix des élus, la proximité des autorités communales auprès des populations qu'elles administrent et la prise en compte des aspirations des populations.

Pour cette raison, D. Samba (2004, p. 25) affirme que la prise de conscience par les autorités du fait que l'approche purement municipale à des limites, elles optent pour une politique de développement basée sur la promotion de la participation de toutes les populations qu'elles dirigent.

Toutefois, dans l'espace urbain de Duékoué, les systèmes qui sont mis en place pour que les populations puissent participer au développement n'existent pratiquement pas. Les seuls canaux par lesquels ces populations arrivent à s'exprimer sont les conseillers municipaux et régionaux qui sont les porte-voix des populations. Cette situation est due au fait que les textes qui concernent la décentralisation n'obligent pas les autorités locales à travailler en synergie avec les populations (D. Jean Christophe 2007, p. 4). Alors que, le vrai développement local issu de la décentralisation, c'est lorsque les populations sont véritablement associées à la gestion des affaires. La participation de ces populations n'est effective que quand des mécanismes comme les comités de quartiers et des consultations publiques sont mis en place. Or, ces instruments qui contribuent à la réalisation efficace du développement local sont absents au sein des collectivités territoriales (la mairie et le conseil régional) de Duékoué.

Par ailleurs, la mairie et le conseil régional de Duékoué, comme toutes les collectivités territoriales en Côte d'Ivoire, ne bénéficient pas de plein pouvoir à cause de leur dépendance du pouvoir déconcentré. En effet, pour toutes les actions que doivent réaliser ces collectivités territoriales, la validation finale est attribuée à la tutelle qui est le ministère de l'Intérieur. Or, pour que ces structures territoriales locales arrivent à une bonne gestion, il faut qu'elles aient une personnalité. « La personnalité de ces collectivités territoriales leur permet de faire une gestion efficace de leurs propres affaires par les élus afin que ces structures locales soient indépendantes » (T. Kissim, 2018, p. 8).

Alors que toutes les actions de ces structures locales sont soumises au contrôle de l'Etat central. Ainsi, le manque de personnalité de ces collectivités communale et régionale de Duékoué est un frein dans l'application de sa politique de décentralisation.

Cette limitation de pouvoir est aussi observée au niveau des finances. Le financement des collectivités communale et régionale de Duékoué provient des subventions de l'Etat. Le versement de ces subventions n'est pas automatique. « Il est subordonné au prélèvement d'une contribution

 ISSN 1817-5589

sur les ressources financières propres de la commune de Duékoué qui sont déposées dans un compte au trésor » (A. Abodou Athanase, 2015, p. 48).

Alors que pour un bon développement d'une localité, il faut des fonds suffisants qui permettent la réalisation des projets, la création des emplois et la prise en charge des nécessiteux. Mais, compte tenu des moyens financiers insuffisants, le maire, le président du conseil régional et leurs conseillers sont dans l'obligation de limiter leurs actions. Dès lors, la politique de décentralisation adoptée dans l'espace urbain de Duékoué rencontre réellement des difficultés.

Conclusion

Depuis la communalisation, jusqu'à la régionalisation, en passant par le Conseil général à Duékoué, les locataires successifs de ces collectivités territoriales bénéficiant des prérogatives octroyées par l'Etat central ont toujours œuvré pour le développement de l'espace urbain de cette cité. La réalisation de certaines infrastructures dans l'éducation, la santé et la sécurité ont contribué considérablement à l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines de Duékoué. Toutefois, la soumission des collectivités territoriales à l'Etat et son contrôle par la tutelle, l'absence des mécanismes modernes pour une participation effective des populations et surtout les moyens financiers limités entravent la bonne application de la politique de décentralisation qui doit booster le développement de la cité « sur le dos de l'Eléphant » après quarante ans. Par conséquent la ville de Duékoué connait un retard criard dans son développement infrastructurel, social et économique. Cependant, si les structures locales jouissent d'une indépendance totale dans leur gestion et des fonds suffisants pour leur fonctionnement, la conception et la validation des projets en leur sein, la ville de Duékoué pourra sortir de sa léthargie et obtenir un développement urbain harmonieux de son espace qui prend en compte les aspirations des populations.

Références bibliographiques

ADOMON Abodou Athanase, 2015, Bilan *de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire : cas d'Alépé, de Taabo et de Yopougon*, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), 344 p

CALDEIRA Emilie, GRAZIOSI Grégoire Rota. 2014, « La décentralisation dans les pays en développement », De Boeck Supérieur, 22, pp 5-37.

DAFFLON Bernard et MADIÈS Thierry, 2008, *Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier*, Paris Cadex 12, 118 p

Deberre Jean Christophe. 2007, « Décentralisation et développement local », De Boeck Université, 221, pp 45-54.

DIAO Samba, 2004, *Décentralisation et développement local. Participation populaire au développement local urbain : le cas du Conseil Quartier (CQ) de Diamaguène (Commune de Saint Louis)*, Université Gaston Berger de Saint Louis, 162 p.

GUEYE Bara, 2015, « Décentralisation et participation citoyenne. Evaluation participative de la décentralisation et amélioration de la transparence budgétaire » 44 p.

JOYEUX Grégoire, 2011, *La dimension économique du développement durable dans la coopération décentralisée : Quelles synergies ?* I.S.G Paris 50 p.

KOUADIO N'dri Ernest, KAMAGATE Souleymane, 2023, « Aménagement et développement de la ville de Sandegue au nord-est de la Côte d'Ivoire. », Francophones Universitaires d'Afrique, 12 p.

KAKUMBA Umar, 2010, « La participation citoyenne et le développement rural au niveau des autorités locales : réflexions sur le système de décentralisation en Ouganda », I.I.S.A,76, pp 183-200.

KOUTOUA Amon Jean-Pierre, KOUAKOU Kouassi Eric, 2020, « Le non-respect du cadre juridique de la politique de décentralisation et ses conséquences sur le développement de la commune de Grand-Bassam », Université Togo (Lomé), 21 (3), pp 115-129

MBASSI Jean Pierre Elong. 2007, *Les politiques de décentralisation dans la gouvernance des États africains*, Ecole Nationale d'Administration Paris, 16 p.

MINISTERE d'Etat du Plan et du Développement, 2006, *Pré bilan Aménagement du Territoire*, DGDER, 91 p.

MEUR Pierre Yves-le, 2003, « Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources », Paris Cadex 04, 23 p

NAHI Pregnon Claude, 2021, « Décentralisations des politiques éducatives en Côte d'Ivoire : les effets structurants des motivations politiques sur les résultats de l'action publique locale », Université Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire), 29 p

N'GUESSAN Oswald Peggy, 2023, *Effet de la décentralisation politique et administrative sur la pauvreté en Côte d'Ivoire.* EDUCI, 16 p

OUEDRAOGO Ines, 2022*, Regards croisés sur la fonctionnalité des CVD, focus sur 6 communes du bassin versant de la Bougouriba*, Université de Ouagadougou, 71 p.

SOUMANOU Abdel-Bais, 2023, *Analyse de la politique de décentralisation en Afrique de l'Ouest : Cas du Bénin,* Ecole d'études politiques Ottawa 97 p.

SOMANHORO Moustapha, 2009, « Construction, reconstruction territoriale et décentralisation en Côte d'Ivoire (2002-2009) », Toulouse ERES, 17 p.

TANDJIGORA Kissima, 2018, *Décentralisation et enjeux du développement local : le cas de particulier de Bamako*, CSAG, 53 p.

 ISSN 1817-5589